



FFvolley

COMMISSION ELECTORALE FEDERALE

PROCES-VERBAL N°4 DU 28 MAI 2026

PAR VOIE DE CONFERENCE AUDIO

SAISON 2025/2026

Présents :

Jean-Jacques DECORDE, Président

Christian CHEBASSIER, Serge CORVISIER, Michel ERINTCHEK, Sylvie PICARD
membres

Les membres de la Commission Electorale Fédérale (ci-après la « CEF ») se sont réunis par voie de conférence audio afin de procéder à la validation de candidatures pour les 3 postes de délégués régionaux suppléants aux Assemblées Générales de la FFvolley de la Ligue Régionale de Volley-Ball de Normandie (LRvolley Normandie).

Le mardi 26 mai 2026, la FFvolley a reçu par mail de la Ligue de Normandie :

- ➔ La convocation à l'Assemblée Générale du samedi 20 juin 2026
- ➔ Le formulaire individuel de candidature – membre du Comité Directeur
- ➔ Le formulaire individuel de candidature individuel de candidatures des délégués régionaux
- ➔ Le formulaire de mandat de représentation par un GSA

La CEF a constaté :

- ➔ Une erreur figurant sur le formulaire individuel de candidatures des délégués régionaux où est indiqué « Je postule à un mandat d'administrateur au Conseil d'Administration de la FFvolley pour l'olympiade 2024/2028 »

- Le délai de réception des candidatures est jugé trop court afin de permettre à la CEF de procéder à la validation. Il est indiqué sur le formulaire reçu de la Ligue une date de réception des candidatures au 19 juin 2026, l'Assemblée Générale se déroulant le 20 juin 2026.

Dans le guide en ligne « comment élire les délégués fédéraux », il est indiqué :

La candidature résulte d'une déclaration adressée au secrétaire général de la Ligue Régionale et transmise :

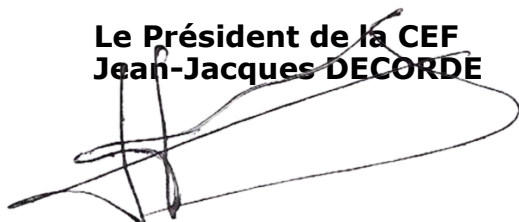
- Soit par courrier recommandé avec accusé de réception au siège de la Ligue Régionale ;
- Soit remise en main propre au siège de la Ligue Régionale contre décharge auprès du secrétariat de la Ligue Régionale.

Le lendemain de la date limite de candidature, la Ligue Régionale doit transmettre à la Commission Electorale Fédérale la liste des candidatures accompagnée des déclarations de candidature comportant le nom, les prénoms, le numéro de licence de chaque candidat, le choix entre titulaire et suppléant, ainsi que l'information d'une candidature au Conseil d'Administration de la Fédération. La Commission Electorale Fédérale vérifie le respect des conditions d'éligibilité et valide les candidatures. Sa décision est transmise dans les meilleurs délais à la Ligue Régionale qui est tenue de l'appliquer immédiatement »

Par conséquent la CEF invalide le point portant sur l'élection des 3 délégués suppléants aux AG de la FFvolley mis à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de la Ligue de Normandie du 20/06/2026.

La CEF rappelle qu'il est conseillé à chaque Ligue Régionale souhaitant procéder à l'élection d'un poste vacant de délégué régional, de consulter le guide « comment élire les délégués régionaux » et les documents mis à leur disposition pour organiser cette élection : [Documents FFvolley](#) ou de se rapprocher du secrétariat fédéral.

**Le Président de la CEF
Jean-Jacques DECORDE**



**La secrétaire de séance
Serge CORVISIER**

